

PROGRAMME FACULTAIRE DE DÉVELOPPEMENT DE LA RECHERCHE ET DE LA CRÉATION

Ce programme vise à améliorer la capacité en recherche et en création de la Faculté des arts. Les sommes allouées sont destinées à soutenir les activités de recherche et de création individuelles et collectives de son corps professoral, à produire un effet levier pour les financer de manière plus substantielle, ainsi qu'à élaborer et développer des projets structurants et durables pour la Faculté. Il se divise en sept volets :

- DÉMARRAGE DES NOUVELLES PROFESSEURES, NOUVEAUX PROFESSEURS
- CONSOLIDATION POUR LA RELÈVE PROFESSORALE
- RELANCE DE PROJETS DE RECHERCHE ET DE RECHERCHE-CRÉATION
- NOUVELLES ORIENTATIONS DE RECHERCHE ET DE RECHERCHE-CRÉATION
- RECONNAISSANCE ET FINANCEMENT DES ÉQUIPES DE RECHERCHE ET DE RECHERCHE-CRÉATION
- APPARIEMENT FINANCIER AUX SUBVENTIONS LIÉES À LA MOBILISATION DES CONNAISSANCES
- MOBILISATION ET DIFFUSION DES CONNAISSANCES ET SOUTIEN À LA PUBLICATION

Modalités générales

- Les montants alloués peuvent varier d'une année à l'autre selon les fonds attribués annuellement par le Vice-rectorat à la recherche, à la création et à la diffusion. Des montants maximums sont annoncés à titre indicatif pour chacun des volets du programme
- Chaque volet est soumis à des règles budgétaires et échéanciers qui lui sont propres. Suite à l'octroi d'une subvention, la professeure, le professeur doit porter une attention particulière aux termes et délais permis pour l'utilisation des fonds qui lui sont octroyés
- L'appui financier de la Faculté des arts résultant de ce programme doit être clairement reconnu dans les documents imprimés et numériques servant la diffusion des activités ou des résultats de recherche ou de recherche-crédation
- Un rapport final de réalisation doit être soumis à Stéphanie Tran (tran.stephanie@uqam.ca), attachée d'administration de la Faculté, à la fin de la période de subvention
- Pour les questions et le suivi administratif des dossiers, la professeure, le professeur doit s'adresser à Geneviève Garneau, agente de recherche et de planification, au poste 2432 ou à l'adresse courriel garneau.genevieve@uqam.ca
- Les demandes de financement sont déposées en version électronique à l'adresse courriel recherche.facarts@uqam.ca

Démarrage des nouvelles professeures, nouveaux professeurs

Contexte

La Faculté soutient financièrement les nouvelles professeures, nouveaux professeurs, afin qu'elles ou ils puissent amorcer ou poursuivre leurs activités en recherche ou en création et préparer des demandes de subvention auprès d'organismes externes (CRSH, FRQSC). Ce volet comporte deux parties, une dédiée au fonctionnement (démarrage) et l'autre à l'équipement, qui sont financées conjointement selon les fonds disponibles au moment de l'embauche.

Objectifs spécifiques

- Accompagner les nouvelles professeures, nouveaux professeurs, dans l'organisation et la planification de leurs activités en recherche ou en création
- Soutenir le fonctionnement de leurs activités de recherche ou de création
- Fournir des ressources matérielles pour appuyer leurs activités de recherche ou de création
- Encourager la préparation de demandes de financement externe

Conditions d'admissibilité

- Être une professeure ou un professeur nouvellement embauché à la Faculté des arts
- L'obtention du doctorat n'est pas une condition pour obtenir cette subvention

Montants alloués

- Fonctionnement (démarrage) : jusqu'à 7 500 \$ à dépenser **dans les deux années suivant l'octroi** de la subvention (avec possibilité d'une année supplémentaire sur demande et justification)
- Équipement : Jusqu'à 4 000\$ pour l'achat d'équipement de recherche ou de création. Les dépenses doivent être impérativement **imputées avant la fin de l'année budgétaire en cours** (30 mars). Pour de plus amples informations, communiquer avec Stéphanie Tran (tran.stephanie@uqam.ca)

Dépôt de la demande

Faire parvenir les documents suivants en version électronique à recherche.facarts@uqam.ca

- le formulaire *Démarrage des nouvelles professeures, nouveaux professeurs*
- le [CV commun canadien](#) formaté selon les consignes FRQSC ou CRSH

Consolidation pour la relève professorale

Contexte

Ce volet est lié à la production d'une demande de subvention faisant l'objet d'un dépôt à un organisme externe pour un concours relié à la relève professorale (FRQ - relève professorale, CRSH Développement savoir – chercheur émergent ou autres). Il ne concerne pas la rédaction d'ententes contractuelles ou de demandes de dons.

Objectifs spécifiques

- Appuyer les travaux de la relève professorale de façon à favoriser l'implication des professeures, des professeurs dans des activités de recherche ou de recherche-crédation
- Améliorer la capacité à obtenir du financement externe

Conditions d'admissibilité

- La candidate, le candidat doit être une professeure, un professeur à l'UQAM **depuis moins de 5 ans, pour les demandes FRQ - relève professorale, et moins de 6 ans, pour les demandes CRSH – Développement savoir**
- Occuper un poste de professeure, professeur régulier à la Faculté des arts au moment du dépôt de la demande
- Avoir dépensé la subvention facultaire de démarrage pour nouvelles, nouveaux professeurs
- **Ce financement ne peut être obtenu qu'une seule fois**

Critères d'évaluation

- Dépôt en tant que responsable à un organisme subventionnaire reconnu (CRSH, FRQ, IRSC, etc.)
- Engagement à déposer six semaines avant l'échéance de l'organisme subventionnaire une demande complète au vice-décanat à la recherche et à la création
- Qualité du projet de recherche ou de recherche-crédation proposé
- Réalisme de la stratégie de financement auprès d'organismes externes
- Implication des étudiantes et étudiants dans le projet

Montant alloué : Jusqu'à 5 000\$ à dépenser dans l'année suivant l'octroi

Dépôt de la demande

Faire parvenir les documents suivants en version électronique à recherche.facarts@uqam.ca

- une version PDF du formulaire de la demande de subvention complète
- le [CV commun canadien](#) de la candidate, du candidat, formaté selon les consignes de l'organisme subventionnaire visé

Relance de projets de recherche et de recherche-cr ation

Contexte

Ce volet vise   encourager les professeures, professeurs   poursuivre leur projet de recherche ou de recherche-cr ation en soutenant l'am lioration d'une demande de subvention soumise aupr s d'un organisme subventionnaire externe (CRSH, FRQS) qui a  t  recommand e, mais non financ e, et qui sera soumise au m me programme au concours suivant.

Objectifs sp cifiques

- Encourager les professeures, professeurs   poursuivre leur projet de recherche ou de recherche-cr ation
- Soutenir l'am lioration d'une demande de subvention qui a  t  recommand e, mais non financ e
- Resoumettre une demande de financement dont la qualit  a d j   t  reconnue par un jury de pairs

Conditions d'admissibilit 

-  tre une professeure, un professeur dont la demande de subvention aupr s d'un des grands fonds gouvernementaux a  t  recommand e, mais non financ e
- S'engager   faire une nouvelle demande dans le cadre du m me programme de financement au prochain concours
- D poser aupr s du vice-d canat la demande non financ e avec les commentaires du jury
-  tablir, en collaboration avec le vice-d canat, un  chancier et un budget de travail dans le mois suivant la r ponse de l'organisme subventionnaire

Montant allou 

  d penser dans l'ann e suivant l'octroi :

- Jusqu'  2 000 \$ pour une demande individuelle
- Jusqu'  3 000 \$ pour une demande collective

D p t de la demande

Faire parvenir les documents suivants en version  lectronique   recherche.facarts@uqam.ca

- le formulaire *Relance de projets de recherche et de recherche-cr ation*
- la demande qui a  t  recommand e et non financ e
- les commentaires du jury

Nouvelles orientations de recherche et de recherche-création

Contexte

Ce volet vise à aider les chercheuses, les chercheurs en émergence, mais aussi celles et ceux qui sont déjà établis à élaborer de nouvelles orientations de recherche ou de recherche-création. Il sert à soutenir les travaux préliminaires permettant d'étayer les éléments thématiques, méthodologiques, théoriques ou collaboratifs d'un projet de recherche ou de recherche-création et à appuyer la préparation de demandes de financement externe auprès d'organismes subventionnaires (CRSH, FRQ, IRSC, ect.).

Objectifs spécifiques :

- Aider les chercheuses, les chercheurs en émergence, mais aussi celles et ceux qui sont déjà établis à élaborer de nouvelles orientations de recherche et de recherche-création
- Soutenir les travaux préliminaires permettant d'étayer les éléments thématiques, méthodologiques, théoriques ou collaboratifs d'un projet de recherche et de recherche-création
- Appuyer la préparation de demandes de financement externe

Conditions d'admissibilité

- Être professeure ou professeur à la Faculté des arts
- Ne pas déjà détenir une subvention de recherche d'un des grands fonds de recherche à titre de chercheuse, chercheur principal
- S'engager à déposer une demande de financement externe dans les deux années suivantes

Modalités d'évaluation

- Le comité d'évaluation est composé des membres du Comité de recherche et création (COMREC) de la Faculté, représentant ses départements et écoles, et est présidé par sa vice-doyenne, son vice-doyen à la recherche et à la création.

Critères d'évaluation

- Originalité, importance et contribution prévue à l'avancement des connaissances
- Pertinence de la description de l'état de la question, du cadre théorique et de la méthodologie
- Qualité de la formation et du mentorat offerts aux étudiantes et aux étudiants ainsi que des occasions qu'elles ou ils auront de contribuer à l'activité de la recherche ou de la recherche-création
- Cohérence du budget avec le projet, en accord avec les [dépenses admissibles par le CRSH](#)
- Potentiel de développement et de financement ultérieur
- La priorité sera accordée aux projets présentés par les chercheuses, les chercheurs en émergence, tels que définis par le CRSH ([lien CRSH](#))

Montant alloué

- Jusqu'à 7 000 \$, à dépenser **dans les deux années suivant l'octroi de la subvention**

Dépôt de la demande

Faire parvenir les documents suivants en version électronique à recherche.facarts@uqam.ca

- le formulaire *Nouvelles orientations de recherche et de recherche-création*
- le [CV commun canadien](#) formaté selon les consignes FRQSC ou CRSH, ou le CV du CRSH

Reconnaissance et financement des équipes de recherche et de recherche-crédation

Contexte

Ce volet vise à soutenir l'émergence et le développement des groupes de recherche et de recherche-crédation rattachés à Faculté des arts et à structurer les collaborations au sein de la Faculté. Une équipe peut demander la reconnaissance (pour une période de cinq ans) ou le renouvellement de sa reconnaissance (également pour cinq ans). Une équipe reconnue, ou en demande de reconnaissance, peut demander un financement. Une équipe peut être financée deux fois au maximum.

Objectifs

- Favoriser et soutenir la recherche et la recherche-crédation en collaboration, disciplinaire ou interdisciplinaire
- Appuyer le démarrage de structures souples de recherche et de recherche-crédation dans la Faculté
- Encadrer le processus de rattachement institutionnel des équipes de recherche et de recherche-crédation
- Favoriser le développement stratégique des équipes de recherche et de recherche-crédation, notamment pour la préparation et le dépôt de demandes de financement auprès des organismes subventionnaires (par exemple, programme FRQSC Soutien aux équipes de recherche, volets Émergence ou Fonctionnement; programme CRSH Savoir)

L'obtention de la reconnaissance de la Faculté des arts permet à l'équipe de recherche ou de recherche-crédation d'être officiellement reconnue comme unité facultaire. Elle favorise sa mise en valeur dans les communications de la Faculté (p. ex. : site Internet, publicité, etc.) et peut lui permettre d'obtenir, selon les ressources disponibles, un appui facultaire à ses démarches, tout en respectant les prérogatives des départements.

Champ d'application

Ce volet concerne l'organisation de la recherche et de la recherche-crédation collective à la Faculté des arts.

Il ne couvre pas :

- Les regroupements stratégiques (sites ou antennes) dont la reconnaissance institutionnelle relève de la Politique n°10 de l'UQAM
- Les collaborations ponctuelles entre collègues

Définition d'une équipe

L'équipe de recherche ou de recherche-crédation est un regroupement souple. Elle est mise sur pied pour favoriser la constitution d'une masse critique de chercheuses, chercheurs ou de créatrices, créateurs, consacrant une partie importante de leurs activités de recherche et de recherche-crédation à la programmation de l'équipe. Elle peut aussi être une forme de tremplin vers un autre type de reconnaissance. Une équipe peut être reconnue à la fois comme unité départementale et comme unité facultaire.

Le terme « équipe » est générique et désigne toute structure qui correspond au champ d'application de la présente politique; cette structure peut s'appeler « groupe », « laboratoire » ou « équipe » et peut être inter facultaire.

L'équipe est constituée en tenant compte des catégories suivantes

- Direction de l'équipe
La directrice ou le directeur doit être une professeure, un professeur régulier, émérite ou associé de la Faculté des arts de l'UQAM
- Professeures, professeurs réguliers, émérites, associés
L'équipe est constituée d'au moins quatre professeures, professeurs (réguliers, émérites, associés) dont au moins trois proviennent de la Faculté des arts
- Autres membres de l'équipe
L'équipe peut accueillir des professeures, professeurs, des chercheuses, chercheurs, des créatrices, créateurs, des chargées, chargés de cours, des étudiantes, étudiants et des stagiaires postdoctoraux provenant de la Faculté des arts ou d'autres facultés de l'UQAM, d'autres institutions universitaires, de

collèges ou des milieux de pratique (organismes ou établissements des secteurs publics aux niveaux provincial, national ou international)

Financement des équipes

Un financement possible allant jusqu'à 10 000\$, **à dépenser dans les trois années suivant l'octroi de la subvention**. L'octroi se fait par concours. Une équipe peut être financée deux fois au maximum.

Modalités d'évaluation de la demande de reconnaissance

La reconnaissance facultaire est accordée par le Conseil académique de la Faculté sur avis du Comité de la recherche et de la création (COMREC) de la Faculté. Toute demande de reconnaissance doit être acheminée à la vice-doyenne, au vice-doyen à la recherche et à la création qui la soumet au Comité de la recherche et de la création pour évaluation du dossier sur la base des cinq critères énoncés plus bas. Voir formulaire : ***Reconnaissance des équipes de recherche et de recherche-crédation à la Faculté des arts***

- La reconnaissance facultaire est octroyée pour une période de cinq ans. Au terme de cette période, l'équipe désireuse de conserver son statut doit faire une demande de renouvellement de la reconnaissance
- L'équipe peut, par ailleurs, décider de se reconfigurer en une autre forme d'organisation telle qu'un centre de recherche, par exemple (voir la Politique n°10 de l'UQAM), ou de cesser ses activités

Modalités d'évaluation de la demande de financement

Le comité d'évaluation est composé des membres du Comité de recherche et création (COMREC) de la Faculté, représentant ses départements et écoles, et est présidé par sa vice-doyenne, son vice-doyen à la recherche et à la création. La demande de financement peut se faire en même temps qu'une demande de reconnaissance, ou séparément pour une équipe déjà reconnue. Voir formulaire : ***Financement des équipes de recherche et de recherche-crédation à la Faculté des arts***

Critères d'évaluation

La reconnaissance et le soutien de la Faculté des arts sont accordés sur la base de cinq critères principaux :

1. La qualité du programme de recherche ou de recherche-crédation
 - La pertinence artistique, scientifique ou sociale du programme de recherche ou de recherche-crédation
 - La production des chercheuses, chercheurs et créatrices, créateurs de l'équipe
 - La richesse du calendrier des activités proposées
2. L'arrimage aux orientations et aux politiques institutionnelles de la Faculté des arts et de l'UQAM
 - Les objectifs du programme s'accordent à ceux du [Plan stratégique](#) de la Faculté des arts et aux [Orientations stratégiques de la recherche et de la création](#) de l'UQAM
 - Toutefois, l'équipe dont le projet représente un secteur d'innovation en recherche-crédation ou en recherche qui ne serait pas encore reconnu dans le Plan stratégique est encouragée à déposer une demande de reconnaissance auprès de la Faculté des arts
3. Le caractère structurant de l'équipe de recherche ou de recherche-crédation
 - L'équipe possède un caractère structurant qui favorise ainsi le maillage des chercheuses, chercheurs, des créatrices, créateurs et des étudiantes, étudiants (des trois cycles) autour des axes de développement de la Faculté des arts
 - Pour les groupes déjà constitués : une liste des réalisations conjointes
4. La diffusion de la recherche et de la recherche-crédation
 - La production des chercheuses, chercheurs et créatrices, créateurs doit faire l'objet d'une diffusion soutenue, pouvant prendre différentes formes : expositions, publications, spectacles, colloques, etc.
5. La stratégie de financement externe (et le budget provisoire dans le cas d'une demande de financement)
 - L'équipe de recherche ou de recherche-crédation doit présenter son calendrier et

sa stratégie de demandes de financement externe

Dépôt de la demande de reconnaissance des équipes de recherche et de recherche-crédation

Faire parvenir les documents suivants en **un seul PDF** en version électronique à garneau.genevieve@uqam.ca :

- le formulaire de *Reconnaissance des équipes de recherche et de recherche-crédation*
- le *CV commun canadien* formaté selon les consignes FRQSC ou CRSH pour chacun des membres de l'équipe
- une liste abrégée des réalisations de recherche ou de recherche-crédation pertinentes à la programmation proposée pour chacun des membres de l'équipe

Dépôt d'une demande de financement :

La demande de financement peut se faire en même temps qu'une demande de reconnaissance, ou séparément pour une équipe déjà reconnue.

Faire parvenir les documents suivants en version électronique, en **un seul PDF** à recherche.facarts@uqam.ca

- le formulaire de *Financement des équipes de recherche et de recherche-crédation*
- le *CV commun canadien* formaté selon les consignes du FRQSC ou CRSH pour chacun des membres de l'équipe
- une liste abrégée des réalisations de recherche ou de recherche-crédation pertinentes à la programmation proposée pour chacun des membres de l'équipe

Appariement financier aux subventions liées à la mobilisation des connaissances

Contexte

Ce volet vise à soutenir l'organisation d'activités de mobilisation de connaissances et à accroître le rayonnement et l'impact de la recherche et de la création des professeures, professeurs de la Faculté. Ainsi, la Faculté contribuera au financement de ces activités pour des programmes de subventions externes qui nécessitent un appariement.

Objectifs spécifiques

- Soutenir l'organisation d'activités de mobilisation de connaissances : colloques, conférences, ateliers, expositions, spectacles, réseautage en ligne, débats publics, etc.
- Accroître le rayonnement et l'impact de la recherche et de la création des professeurs, professeures de la Faculté
- Contribuer au financement de ces activités dans le cadre de programmes de subventions externes nécessitant un appariement
- Favoriser l'accessibilité et l'utilisation des connaissances issues de la recherche et de la création, particulièrement dans les milieux universitaires et les communautés à proximité de l'UQAM

Conditions d'admissibilité

- La candidate, le candidat principal de la demande de subvention externe doit être une professeure, un professeur de la Faculté des arts
- Déposer la demande de subvention (Connexion ou autre nécessitant un appariement) pour relecture à la Faculté des arts suivant le calendrier :

Remise à la Faculté pour relecture	En vue d'un concours Connexion - CRSH
10 juin	1 ^{er} août
10 octobre	1 ^{er} novembre
10 janvier	1 ^{er} février
10 avril	1 ^{er} mai

Montants alloués

- Jusqu'à 5 000 \$ pour une activité se situant à l'UQAM ou dans la région de Montréal
- Jusqu'à 2 500 \$ pour une activité se situant en dehors de la région de Montréal ou à l'étranger
 - La somme sera versée au moment de l'obtention de la subvention et devra être dépensée dans l'année suivant l'octroi

Dépôt de la demande

Faire parvenir les documents suivants en version électronique à recherche.facarts@uqam.ca

- une version PDF de la demande Connexion complète

Mobilisation et diffusion des connaissances et soutien à la publication

Contexte

Ce volet vise à soutenir l'organisation d'activités de mobilisation et de diffusion des connaissances provenant des **résultats de la recherche** (commissariat d'exposition, réalisation d'un spectacle, d'une exposition, d'une baladodiffusion, etc.) et à offrir un soutien à la publication (indexation, recherche d'images, révision linguistique, traduction, libre accès, etc.). Ce volet permettra d'accroître le rayonnement et l'impact de la recherche et de la création des professeures, professeurs de la Faculté. Les demandes de fonds pour les locations de salles, les frais de représentation, la publicité et les contributions aux organismes externes ne sont pas admissibles. L'organisation de colloques ou d'ateliers n'est pas soutenue par ce volet.

Objectifs spécifiques

- Soutenir l'organisation d'activités de mobilisation et de diffusion des connaissances provenant **des résultats de la recherche** (commissariat d'exposition, réalisation d'un spectacle, d'une exposition, d'une baladodiffusion, etc.)
- Offrir un soutien à la publication (indexation, recherche d'images, révision linguistique, traduction libre accès, etc.)
- Accroître le rayonnement et l'impact de la recherche et de la création des professeures, professeurs de la Faculté
- Favoriser l'accessibilité et l'utilisation des connaissances issues de la recherche et de la création

Conditions d'admissibilité

- La candidate, le candidat doit être une professeure, un professeur de la Faculté des arts
- La professeure, le professeur demandeur doit être le responsable du projet (auteur principal, commissaire d'exposition, etc.)
- Dans le cas du soutien à la publication, le manuscrit doit être complété et accepté pour publication
- Avoir un engagement de la part d'un éditeur, d'un théâtre, d'une galerie d'exposition ou autres

Modalités d'évaluation

Le comité d'évaluation est composé des membres du Comité de recherche et création (COMREC) de la Faculté, représentant ses départements et écoles, et est présidé par sa vice-doyenne, son vice-doyen à la recherche et à la création.

Critères d'évaluation

- Qualité du projet et potentiel de réussite
- Influence et impact probables sur les publics cibles
- Rayonnement des résultats de recherche et de création des professeures, professeurs de la Faculté

Montants alloués

Jusqu'à 2 000\$, à dépenser dans l'année suivant l'octroi

Dépôt de la demande

Faire parvenir les documents suivants en version électronique à recherche.facarts@uqam.ca

- le formulaire *Mobilisation et diffusion des connaissances et soutien à la publication*
- le [CV commun canadien](#) de la candidate, du candidat, formaté selon les consignes FRQSC ou CRSH, ou le CV du CRSH
- la preuve d'engagement de la part d'un éditeur, d'un théâtre, d'une galerie d'exposition ou autres (lettre ou courriel)